

Réunion Plénière ASL du 10 septembre 2024

Compte-Rendu (affichage)

Présents : Thierry MARCIA, Béatrice MONCEL, Nicolas PEDRINI, Brigitte BERNARD, Hélène CHARMOT, Danielle ALLAMANDY, Sylvie GONTIER, Gérard DURAND, Gérard AUDIN, Kenny MICHEL.

Absents excusés : Éric CLADIERE, Michel THIBAUDON, Pascale FRISON.

Invités : Denis MULATIER.

- **Projet du Conseil Syndical (CS) du Bâtiment A d'installer une antenne 5G sur son toit :**
 - Débat portant sur l' inquiétude des résidents, quant à l'impact sur la santé et l'esthétique (valeur immobilière).
 - La Régie PEDRINI va prendre conseil pour avoir un avis juridique et nous rappelle que la copro BC avait été consultée en 2022-2023 pour ce type d'installation (refus BC).
- **Gestion des poubelles :**
 - Un seul prestataire, mandaté par l'ASL, interviennent pour gérer les poubelles de l'ensemble Immobilier (du 10 au 22bis).
 - Une réflexion est en cours pour envisager la possibilité de rattacher la gestion des poubelles aux conseils syndicaux des bâtiments.
 - Une consultation sera faite auprès des CS des bâtiments A, B et C. L'organisation globale et le respect des créneaux horaires seront des points forts de la prise de décision.
- **Découpage des réseaux d'eau des bâtiments A et BC :**
 - Plusieurs fuites ont été constatées au sein de la résidence, coté A et BC.
 - Le bâtiment A, de sa propre initiative, a fait réaliser des travaux pour la fuite trouvée du côté du bâtiment A.
 - Des fuites ont été diagnostiquées en 2020 du côté des bâtiments B et C et il convient de faire réaliser une recherche plus précise (contrôle au gaz).
 - La Régie Pedrini va démarcher 1 ou 2 sociétés pour la recherche / réalisation.
 - Les frais inhérents seront être répartis uniquement sur BC.
- **Codes d'accès pour entrer dans la Résidence (La Poste, opérateurs, soignants...) :**
 - Actuellement, une dizaine de code d'accès est attribué aux différents prestataires qui viennent fréquemment dans la Résidence (La Poste, opérateurs, soignants...).
 - Par **vote à l'unanimité**, la décision de supprimer tous les codes d'accès de la Résidence va être mise en place début octobre. La Régie va faire une communication à tous les prestataires afin de les prévenir.
 - Une information sera faite aux résidents pour qu'ils puissent anticiper l'annulation des codes d'accès (apprentissage interphone, achat badge / télécommande, ...).
- **Accès pompier :**
 - Les accès extérieurs (grand portail) et la piscine (côté sud) ne facilitent pas l'intervention rapide des pompiers en cas de nécessité.
 - L'installation de deux commutateurs à « clé pompier » est actée.
- **Utilisation du Lieu de Vie pour un usage privé :**
 - L'ASL étudie la possibilité de permettre à un résident de bénéficier du local. L'ASL vérifiera les conditions auprès de l'assureur et un groupe de travail va étudier la possibilité de cet usage privé du lieu de vie, dans un cadre spécifique (critères, modalités, signature d'une convention, ...). Des copropriétaires pourront être joints à cette réflexion.
 - À la suite de cette réflexion interne et si un vote interne à l'ASL était favorable, une proposition pourrait alors être faite lors de la prochaine Assemblée Générale 2025, afin de recueillir l'avis des copropriétaires, dans un cadre réglementaire.